

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 avril 2017

Présents :

ADRAGNA J - ABRIOUX C – BORIOS O - CADENA J - DARLY T – GERVASI A -
LIGNERES G –MIGNARD C - OLIVARES S – ROUSSEAU L - SICART M - TISSEYRE C

Excusés : ANCELY N

Absents : GILANT Y – MARTEL C

Secrétaire de séance : TISSEYRE Cyrille.

1 – CONVENTION POUR LE PARTAGE DES BASES DE DONNEES DU SDIS CONCERNANT LES ERP DE LA COMMUNE :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la convention proposée par le SDIS 34, portant sur l'accès à la base de données concernant les ERP de la commune, à titre gratuit. Cette convention est acceptée à l'unanimité.

2 – INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS :

Vu le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017, portant modification des indices de la fonction publique, il convient de délibérer, afin de fixer le montant des indemnités du maire et des adjoints, en tenant compte de la valeur de l'indice du point au 1^{er} février 2017.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de revaloriser les indemnités comme suit :

- Indemnité du maire : 31 % de l'IB 1022.
- Indemnité des adjoints : 8,25 % de l'IB 1022.

3 – CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE ASSAINISSEMENT AVEC LE DEPARTEMENT :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la proposition de convention du Département, pour l'assainissement collectif de la commune et en particulier le fonctionnement et le contrôle de la station d'épuration. La participation de la commune pour cette assistance serait de 630,40 € pour l'année.

Le conseil municipal accepte cette convention à l'unanimité.

4 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs, afin de créer un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe pour les besoins du service.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

5 – RETROCESSION VOIRIE ET BASSIN DE RETENTION ESQUIROL 1 ET 2 :

Les travaux d'aménagement de l'Esquirol 1 et 2 étant terminés, la société Terre d'Oc, propose de rétrocéder la voirie et le bassin de rétention à la commune.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

6 – EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE POUR LA REALISATION DE LA SALLE SOCIOCULTURELLE :

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, après consultation, de souscrire un emprunt de 250 000 € auprès de la Caisse d'Epargne, au taux de 2,10 %, pour la réalisation de la salle socioculturelle.

7 – EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE POUR FINANCER L'ACHAT DU BATIMENT APPARTENANT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL :

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, après consultation, de souscrire un emprunt de 368 000 € auprès de la Caisse d'Epargne, au taux de 2,10 %, pour financer l'acquisition du bâtiment appartenant au Conseil Départemental.

8 – MISE EN PLACE D'UN CONTRAT CUI-CAE :

Monsieur le Maire propose de mettre en place un contrat aidé par l'Etat, pour l'embauche d'un agent chargé de l'entretien de la commune, pour une durée de 1 an, à raison de 20 h hebdomadaire.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

9 – RESTRUCTURATION DU CENTRE ANCIEN – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de demander l'aide financière du Conseil Départemental, pour la deuxième tranche de travaux de restructuration du centre ancien de la commune.

La séance est levée, il est 23 H 00.